

CLAUDE LA CHARITÉ

Université du Québec à Rimouski

Le « Brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme » (1581) de Marie de Romieu : le genre du discours en vers ou le paradoxe désamorcé

La seule œuvre de Marie de Romieu qui ait connu un modeste succès auprès du lectorat, par-delà son époque, est le « Brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme », inséré en tête du recueil des *Premières œuvres poétiques*, publié en 1581 chez Lucas Breyer par les soins de son frère, Jacques de Romieu. Sous l'Ancien Régime, ce poème fut réédité de façon autonome, d'abord sous le titre de « Discours de l'excellence de la Femme » en 1618, puis sous son titre original mais sous forme d'extraits, dans la *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes* de Louise-Félicité Guinement de Keralio en 1787¹.

Dans l'histoire de la réception des œuvres de Marie de Romieu, c'est ce poème qui se taille la part du lion dans les notices consacrées à la poétesse². Guillaume Colletet insiste particulièrement sur « l'infinité de raisons et d'exemples » à l'appui de la thèse de la supériorité de la femme et se montre plus sensible à l'argumentation qu'à la versification du poème : « je fonde plutôt l'estime que j'en fais sur la diversité des histoires qu'elle allègue et sur ses nobles sentiments que sur la pompe et beauté de ses vers³ ». L'abbé Goujet, quant à lui, souligne le grand nombre d'*exempla* produits par la poétesse qui cite « toutes celles de son sexe dont parle l'Histoire Sacrée et Prophane, qui se sont illustrées par leurs talens⁴ ». Les annotations ajoutées à la notice de Du Verdier, dans la réédition du XVIII^e siècle de sa *Bibliothèque*, détaille les articulations de la thèse de la supériorité féminine démontrée « 1^o. par la modestie, la candeur, la bonne foi, la douceur, qu'elle prétend être le partage des femmes; 2^o. par les faits

d'armes, dans lesquels elles ont surpassé les Héros les plus célèbres; 3°. par les exemples tirés de l'Histoire sacrée et Profane⁵ ». Enfin, le laconisme de la notice du répertoire manuscrit d'auteurs languedociens, établi par des moines bénédictins, résume la place de choix occupée par le « Brief Discours » dans la réception de Marie de Romieu : « Elle publia en 1581 les œuvres poétiques avec un traité par lequel elle dévoile les avantages de son sexe sur celui des hommes. C'étoit une reponse ingénieuse à une satire que son frère avoit composée contre les femmes.⁶ »

Comme on le voit, ce succès est à mettre au compte de l'intérêt que les contemporains, puis la critique, ont porté aux différentes résurgences de la querelle des femmes et dont le « Brief Discours » peut apparaître comme l'un des ultimes avatars⁷. Néanmoins, l'édition critique qu'André Winandy a procurée en 1972 des *Premières œuvres poétiques* de Marie de Romieu a mis en lumière un intertexte de toute première importance pour la rédaction de ce discours et qui semble infirmer la nature apologétique du poème, puisque le texte-source en question se présente explicitement comme un paradoxe, qu'il s'agisse — la question n'est pas encore résolue — de l'original italien, le texte XXV des *Paradossi, cioè sententie fuori del commun parere* d'Ortensio Lando, recueil publié à Lyon en 1543, ou de son adaptation française par Charles Estienne sous forme de déclamation dans son recueil de *Paradoxes, ce sont propos contre la commune opinion : debatuz, en forme de declamations forenses* (1553)⁸.

Anne R. Larsen s'est attachée à montrer comment, en intervenant sur le contenu même du paradoxe d'origine, Marie de Romieu avait pu le retourner pour l'assumer et le revendiquer complètement, entre autres, par la désérotisation du corps de la femme et la constitution d'un panthéon d'auteurs féminins français, absent des intertextes paradoxaux. J'ai, au reste, cherché à montrer, ailleurs, quels principes structurent et organisent la décade de femmes écrivains de la Renaissance énumérée dans le « Brief Discours ». Enfin, Marie-Ange Croft a étudié, sur un plan argumentatif, la réécriture proposée par

Marie de Romieu, en mettant en évidence le passage d'un discours-source relevant de la controverse à un discours-cible ressortissant à l'éloquence « suasoire »⁹.

Pour étoffer ces diverses études, je souhaiterais ici m'intéresser plus particulièrement au travail formel de réécriture de Marie de Romieu, c'est-à-dire, dans la perspective de la poétique des genres, au passage du genre du paradoxe à celui du discours en vers, dans le prolongement de ma thèse de doctorat, où j'ai tenté de rendre compte, pour l'*Instruction pour les jeunes dames* de la même Marie de Romieu, de la transposition sur le mode endoxal de l'exhortation à l'adultère du *Dialogo della bella creanza delle donne* d'Alessandro Piccolomini, par le glissement du genre du dialogue comique à celui de l'« instruction » didactique¹⁰.

Il s'agira de mettre en évidence la manière dont le caractère paradoxal de la thèse du poème se trouve neutralisé¹¹ par l'inscription du texte dans le genre du discours en vers illustré, entre autres, par Ronsard, à l'occasion de sa polémique avec les huguenots, dans les *Discours des Miseres de ce temps* (1562-1563).

Une preuve supplémentaire, s'il en était besoin, sera ainsi apportée à la conclusion de Marcel Raymond voulant que Jacques et Marie de Romieu aient été tous deux largement tributaires des pratiques de la Pléiade, même si le critique estime que Marie de Romieu « ronsardise » moins que son frère¹².

I. De la prose aux vers : la concision de la formule comme argument polémique

Le genre du discours, si l'on s'en tient strictement aux œuvres qui en portent explicitement le titre, a connu une floraison sans précédent dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Le mot est d'ailleurs entré dans la langue au début du siècle. Selon Henri Chamard, ce mot de « discours », en tant que titre d'une œuvre en prose, « implique l'idée d'un développement de plus ou

moins vaste étendue pouvant porter sur des sujets de toute espèce, mais sans que nécessairement la forme ait un tour oratoire¹³ ». Pour peu que l'on considère l'échantillon des textes disponibles dans le fonds numérique Gallica de la Bibliothèque nationale de France comme représentatif de la production imprimée de la Renaissance, force est de constater que sur les 223 textes qui portent le titre de discours plus de 200 sont postérieurs à 1560. De ce nombre, une large majorité sont des œuvres de polémique en rapport avec les guerres civiles comme, par exemple, le *Discours sur les causes de l'exécution faite ès personnes de ceux qui avoyent conjuré contre le Roy et son Estat* (1572). Les textes de propagande officielle de nature épideictique et sans relation avec les guerres de Religion constituent un autre sous-ensemble bien représenté, dans lequel on trouve, entre autres, le *Discours du magnifique et sumptueux appareil de l'illustrissime Seigneurie de Venise pour la reception de valeureux Henry de Valois* (1574). On relève ensuite un petit sous-ensemble d'histoires tragiques, quelques rares textes à caractère philosophique comme *Mantice ou Discours de la verité de divination par astrologie* (1558)¹⁴ de Pontus de Tyard et quelques autres textes comiques, moins nombreux encore, comme le *Discours facetieux des hommes qui font saller leurs femmes à cause qu'elles sont trop douces* (1558). Tous ces discours sont en prose, à l'exception notable des *Discours des Miseres de ce temps* de Ronsard qui inaugure la vogue du genre du discours en vers¹⁵ au point d'être imité ensuite par d'autres poètes de la Brigade. Aucun autre discours en vers ne fit l'objet d'une édition séparée à l'exception du *Discours au Roy sur la Trefve de l'an M. D. L. V.* (1558) de Joachim Du Bellay, antérieur de quelques années, mais qui, tout en présentant les mêmes caractéristiques formelles, n'eut pas le même retentissement.

Yvonne Bellenger¹⁶ a étudié les constantes des quatre discours en vers de Joachim Du Bellay (dont trois seront publiés à titre posthume), constantes qui valent également pour les *Discours des Miseres de ce temps* de Ronsard. Premièrement, ces discours en vers sont tous en alexandrins à rimes

plates et d'une certaine ampleur variant de 116 à 796 vers. Or, le « Brief Discours » de Marie de Romieu compte 356 alexandrins à rimes plates. Deuxièmement, ce sont des poèmes adressés à des destinataires. Or, le « Brief Discours » est précédé d'une épître dédicatoire à Jacques de Romieu. Troisièmement, l'objet des discours en vers est non fictif et de nature historique, morale, philosophique ou poétique. Or, le « Brief Discours » défend la thèse philosophique de la *dignitas mulieris*. Quatrièmement, les discours en vers mettent en scène un locuteur qui dit *je*, ce qui est aussi le cas du « Brief Discours » où le sujet lyrique est clairement présenté comme féminin¹⁷. Enfin, tous les discours en vers comportent un souhait final sous forme de vœu, de prière ou d'exhortation, ce qui vaut aussi pour le poème de Marie de Romieu où l'on trouve une invitation adressée aux femmes pour qu'elles continuent son œuvre apologétique :

Si quelqu'une de vous
Vouloit cecy parfaire, à la veue de tous
Bien tost en jugeroit sans appel que nous sommes
Dés le commencement comme or' plus que les hommes¹⁸.

Comme le fait observer Malcolm Smith dans l'introduction de son édition critique, pour plusieurs contemporains, dont Jacques Davy Du Perron, Étienne Pasquier et Claude Garnier, la réputation de Ronsard tenait avant tout aux *Discours* où, de l'avis de Guillaume Colletet, le poète s'était « surmonté soi-même¹⁹ ». À cet égard, la facture formelle des *Discours* n'est pas à sous-estimer. La vigueur et la concision de l'expression, décuplées par les contraintes du vers, expliquent en partie l'influence des poèmes de controverse religieuse de Ronsard. Montaigne soulignera cette force du vers : « tout ainsi que la voix contrainte dans l'étroit canal d'une trompette, sort plus aigüe et plus forte : ainsi me semble il que la sentence pressée aux pieds nombreux de la poësie, s'eslance bien plus brusquement et me fiert d'une plus vive secousse²⁰ ».

Certes, les contraintes formelles des *Discours des Misères de ce temps* sont minimales, ce qui a fait dire à Émile Faguet que Ronsard s’y montrait « poète-orateur²¹ ». Le *Discours* proprement dit, tout comme sa *Continuation*, sont construits exclusivement en alexandrins agencés dans des strophes de longueur variable. Or, Marie de Romieu, en réécrivant la déclamation de Charles Estienne ou le *paradosso* d’Ortensio Lando, prend le parti de transposer la prose en vers dans un poème qui s’intitule explicitement *discours*²². Ce faisant, elle suit le modèle ronsardien, en ne recourant qu’à l’alexandrin dans des strophes de différente longueur. Mais au-delà du choix du mètre et de l’agencement strophique, le plus important reste que, selon Yvonne Bellenger, « le “discours” [ronsardien] n’est pas “divers d’arguments”, [qu’]il ne traite que d’une question; si ample qu’il soit, il ne constitue jamais, à lui seul, un livre entier²³ ». On ne saurait mieux rendre compte de la spécificité du « Brief Discours » et de sa place dans l’économie des *Premières œuvres poétiques*.

Dans la « Response aux injures » qui constitue en quelque sorte l’épilogue du recueil, Ronsard définit clairement la poétique du discours en vers, en faisant allusion à la négligence diligente cicéronienne :

Les Poètes gaillars ont artifice à part,
Ils ont un **art caché qui ne semble pas art**
Aux versificateurs [...] ²⁴.

Or, la négligence étudiée prônée par Cicéron dans son *Orator* correspond, dans sa tripartition stylistique, au style bas ou encore style simple²⁵. Dans l’introduction de son poème, Marie de Romieu, dans ce qui apparaît comme plus qu’un simple *topos* d’humilité, revendique le registre stylistique simple pour son « Brief Discours » : « de vouloir parfaire un si hautain ouvrage / Mon bas stile perdroit sa force et le courage » (Avii, r^o).

En outre, Ronsard, dans le même passage, clame que la différence entre l’orateur — ou mauvais versificateur — et

le vrai poète tient à la liberté de la *dispositio* qui ne contraint pas le poète à suivre le fil d'un propos. Le terme de « discours » sous la plume de Ronsard désigne souvent d'ailleurs « une suite de propos, tantôt ordonnés, tantôt décousus ou du moins non systématiquement ordonnés²⁶ ». Pour rendre sensible cette liberté du poète, Ronsard a recours à la métaphore de l'abeille qui butine (traditionnellement associée à l'imitation) :

[...] [Le poète] se promeine
D'une libre contrainte où la Muse le meine.
As-tu point veu voler en la prime saison
L'avette qui de fleurs enrichit sa maison ?
Tantost le beau narcisse, et tantost elle embrasse
Le vermeil hyacinthe, et sans suivre une trasse
Erre de pré en pré de jardin en jardin,
Chargeant un doux fardeau de melisse ou de **thin**²⁷.

La poétesse utilise exactement la même métaphore pour justifier le désordre ou l'absence d'ordre apparent de son panthéon d'auteurs féminins, désordre résultant de la multiplicité des talents littéraires :

Or je suis comme cell' qui entre en un jardin
Pour cueillir un bouquet quand ce vient au matin
Là le **thym** hyblean et là la rose belle,
Là l'œillet, là le lis, là mainte fleur nouvelle
S'offrent à qui mieux mieux tellement qu'ell' ne sçait
Comme doit de sa main entasser un bouquet
Tout ainsi je ne sçay laquelle je dois prendre
Premiere entre cens mill' qu'a moy se viennent rendre.
Tant la France est fertile en tresnobles esprits
Qui rendent tous mes sens extasement esprits.
Mais bien je feray mieux j'ensuivray les **avetes**
Qui vont deca delà cueillant maintes fleurettes
Pour en faire du miel, ore dessus un mont
Et or' dans un beau pré vagabondes revont :
De mesme en ce discours l'une sera premiere,
L'autre mise au millieu, l'autre sera derniere
Sans ordre ny sans art [...]. (Ax, v^o)

On ne pourrait pas trouver de témoignage plus explicite de la volonté de la poétesse de s'inscrire dans le modèle ronsardien du discours en vers que lorsqu'elle affirme vouloir faire un discours sans art, ou plutôt en suivant un art caché, pour reprendre les termes de Ronsard.

Mais outre le style simple et la négligence diligente de la *dispositio*, il découle de la mise en vers que le style du « Brief Discours » se fait sentencieux, comme le fait remarquer Montaigne, parce qu'il multiplie les formules d'autant plus percutantes qu'elles sont marquées par le cas spécifique d'homéotéleute qu'est la rime. Or, l'une des forces argumentatives des *Discours des Miseres de ce temps* réside précisément dans la capacité de résumer une argumentation complexe sous forme de formules ou de slogans particulièrement imagés, dont l'un des plus célèbres est la métonymie « Evangile armée²⁸ » pour désigner les révoltes des huguenots et montrer le caractère mutuellement exclusif de la guerre et de l'évangile, tout en faisant l'économie des subtilités théologiques.

S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, il en va de même du « Brief Discours » de Marie de Romieu. Ainsi, par exemple, à propos du lieu commun selon lequel la misogynie serait une preuve de barbarie, le style sentencieux du poème de Marie de Romieu, « on doit grandement fuir l'humaine race / A qui ne plaist d'hanter la feminine grace » (Axi, v^o), s'impose beaucoup plus à l'esprit que le tour périodique de la déclamation de Charles Estienne :

Mercur Trismegiste (qui vaut à dire, trois fois tresgrand) cognoissant la grande perfection et vertu des dames, laissa par escrit en ses livres, que les hommes qui n'auroyent aucune femme, devroyent estre grandement à fuir : attendu que de la femme, ainsi que d'une fontaine tresabondante, procede toute perfection et bonté²⁹.

Mais par-delà le style sentencieux, le discours poétique à visée polémique se définit par son urgence, par la prise à partie de l'adversaire et par son appel à la rationalité.

II. Les « discours qui donnent la première charge dans le plus fort du doute »

Pour qui comprend l'allusion à la poétique du discours ronsardien sans ordre et sans art, il ne fait aucun doute que, à l'instar de Ronsard, Marie de Romieu cherche à se démarquer de ses devanciers orateurs, capables de soutenir sur un même thème une thèse et son contraire, à la manière des antilogies sophistiques, et qu'elle veut en fait se poser en poétesse engagée par une poésie militante comparable à celle de Ronsard, comme le fait remarquer Yvonne Bellenger à propos du discours en vers : « il ne s'agit nullement d'examiner le pour et le contre d'une question mais d'affirmer une vérité perceptible à chacun et accessible à l'entendement³⁰ ».

Or, l'engagement ne peut se comprendre que par rapport à l'urgence de la situation. Pour Montaigne, qui reproche à Cicéron ses interminables *excursus*, les discours doivent être des pièces d'artillerie dont le rôle est d'établir le rapport de forces dès l'ouverture des hostilités. C'est pourquoi l'auteur des *Essais* donne sa préférence aux « discours qui donnent la première charge dans le plus fort du doute³¹ ».

Pour Ronsard, il importe de réagir pour éviter que le jeune Charles IX ne cède aux protestants et à leurs persuasions. C'est ce qui expliquerait que ses discours en vers ressembleraient au genre politique de la remontrance, qui ne dirait toutefois pas son nom pour éviter de paraître critiquer trop frontalement la politique royale³². Quant à Marie de Romieu, si l'on peut comparer la paix civile à l'honneur des femmes, elle se doit de réfuter au plus vite les satires misogynes de son frère pour éviter que son silence ne lui donne tacitement raison, ainsi qu'elle s'en explique dans l'épître dédicatoire :

[J]e fus grandement estonnee, et comme ravie d'admiration ayant leu une certaine invective avec quelques Satyres qu'avez fait à l'encontre de nostre sexe féminin [...]. Et ce qui me tourmentoit le plus c'estoit que j'ignorois la cause qui vous avoit peu esmouvoir à **tonner** ainsi contre les femmes, Quant à moy estant du nombre de ce noble et divin sexe, j'ay bien voulu vous monstrier en cela que je n'estois du tout despourveuë de l'art de poésie [.] (Aii, r^o et v^o)

Ainsi, la poétesse, pour répliquer au frère qui tonne contre les femmes, formule son projet en utilisant le même verbe dans le corps du poème, où elle s'adresse à la dédicataire des *Discours* de Ronsard, Catherine de Médicis : « Voy ce qu'en ta faveur, grand' Royne Catherine, / J'escriis pour haut **tonner** la race feminine » (Axi, r^o).

Cette inscription dans l'urgence de l'actualité donne au « Brief Discours » un caractère radicalement différent de l'intemporalité et de la nature abstraite de la déclamation d'Estienne et du paradoxe-source de Lando. En outre, cette prise de parti sans ambiguïté entraîne la prise à partie des adversaires. Les invectives de Ronsard à l'adresse des ministres protestants ont été déjà analysées³³ : « pipeurs », « cafards », « assassins », etc.

Dans son « Brief Discours », Marie de Romieu ne procède pas autrement, en interpellant les misogynes soit par la synecdoque généralisante « l'homme ignare » (Avi, r^o), soit par les invectives « pauvres gens insensez, des bons esprits la fable » (Aviii, v^o) ou « les grand's troupes errantes [des hommes] » (Axi, v^o).

Ce ton clairement hostile tranche avec l'absence complète d'interpellation dans le paradoxe de Lando et avec les courtoisies de plaideur de la déclamation d'Estienne, les quelques rares fois où l'orateur s'adresse à son adversaire, par exemple : « Et ne semble estre, souz correction, recevable en ses dits mon adverse partie³⁴ ».

Autre point de convergence entre les *Discours* de Ronsard et le « Brief Discours » de Marie de Romieu : la nature de l'argumentation. Aux arguments théologico-politiques de Ronsard font écho les arguments philosophico-mythologiques propres à Marie de Romieu et qu'on ne trouve pas dans ses sources. C'est d'ailleurs le propre du discours en vers de Ronsard, selon Yvonne Bellenger, que de faire ainsi flèche de tout bois : « le "discours" n'écarte jamais aucune des ressources que lui offrent la mythologie ou l'allégorie, mais en digression, en illustration ou en ornement³⁵ ».

À la différence de ses sources paradoxales, Marie de Romieu ne se contente pas d'énumérer les *exempla* dans un catalogue purement cumulatif. Elle cherche à les ordonner selon une hiérarchie et une chronologie, en commençant par les plus anciens pour en arriver aux plus récents³⁶.

Mais surtout elle construit toute sa démonstration sur un récit initial à valeur cosmogonique évoquant la création de la femme, suivant lequel chaque divinité serait intervenue pour lui offrir son don le plus secret :

[...] [Q]uand Jupiter la voulut esgaler
Aux Citadins du Ciel les Dieux fait appeller,
Afin que chacun fait offrande de la chose
Qu'il tenoit dedans soy plus secrette et enclose.
Qui luy donna les mots d'un parler gratieux,
Qui luy quitta ses rais pour luy former les yeux,
Qui laissa son pouvoir, et qui son abondance,
Qui donna son honneur, qui donna la prudence.

(Avii, r^o)

Or, ce type de récit mythique est particulièrement contraignant sur le plan argumentatif, à l'image du style sentencieux des maximes. Soit on y adhère, soit on le rejette comme une simple affabulation, mais en aucun cas on ne peut riposter sur le même plan, en tâchant, par exemple, de le réfuter.

Enfin, dernier élément constitutif du genre du discours en vers, qui pourrait sans doute être étendu au discours en

prose, l'appel à la rationalité. Comme l'écrit Yvonne Bellenger, le discours en vers de Ronsard « développe une argumentation-énumération qui s'adresse à l'entendement — celui du lecteur aussi bien que celui du destinataire³⁷ ».

Il peut paraître curieux qu'on veuille ainsi à la fois recourir aux invectives, au récit mythique et qu'on cherche malgré tout à faire appel à la rationalité. C'est pourtant bien le projet implicite que porte tout discours au XVI^e siècle. Là encore, le précédent pour Marie de Romieu se trouvait chez Ronsard, qui, dans l'« Élégie à G. Des-Autels », dresse le programme idéologique des discours à venir, à savoir garder les provinces du royaume de France « par livres » et « défendre nos maisons, / Non par le fer trenchant ains par vives sons³⁸ ».

Les appels à la raison sont sans cesse réitérés tout au long du « Brief Discours », par exemple dans ce passage où les misogynes sont pris à partie : « Pourquoi avez vous donc un' ame raisonnable ? / Si vous n'en avez point, mes propos sont deceuz : / Dieu vous a donc en vain d'une raison pourveus » (Aviii, v^o).

Il semble d'ailleurs qu'à la Renaissance le traditionnel diptyque latin *ratio-oratio*, qui se voulait la preuve que le discours était la manifestation de la raison humaine, ait été rendu en moyen français par le seul terme de « discours » qui peut signifier aussi bien « faculté de juger » qu'« exposé³⁹ ».

* * *

La thèse de la supériorité de la femme, paradoxale dans d'autres circonstances, devient endoxale, dès lors qu'elle se trouve coulée dans le moule du discours en vers. Il ne s'agit plus chez Marie de Romieu, comme c'était le cas chez Charles Estienne, de mettre en valeur, par le biais du paradoxe, la vérité de l'opinion contraire, ainsi qu'il s'en explique dans son prologue : « [L]es choses contraires raportees l'une à l'autre, donnent cognoissance de leur evidence et vertu : aussi la verité

d'un propos se trouve beaucoup plus claire quand les raisons contraires luy sont de bien pres approchees⁴⁰ ».

L'emploi explicite du terme « discours » dans le titre et dans le corps du poème, la mise en alexandrins à rimes plates de la thèse, l'allusion très nette à la poétique ronsardienne du discours en vers (par l'évocation d'une esthétique sans ordre et sans art au moyen de la métaphore du butinage), la revendication du style simple, la recherche du style sentencieux distinguent très nettement le « Brief Discours » du projet des devanciers de Marie de Romieu.

Mais ce qui éloigne encore davantage le poème du paradoxe, c'est le fait qu'il se trouve investi par un *ethos* qui prend parti de façon très nette dans l'urgence de la situation, qui n'hésite pas à invectiver ses adversaires, qui fonde son argumentation sur un récit cosmogonique et qui fait appel à la rationalité. Cet engagement du poète tranche avec la courtoisie de plaideur que l'on retrouve chez Charles Estienne, où le déclamateur s'en prend tout au plus aux arguments de l'adversaire et jamais à sa personne, en sachant pertinemment que la règle de l'école du barreau voudra que l'instant d'après il défende la thèse de son adversaire.

Mais surtout, pour ne pas être considérée comme paradoxale, la thèse de la supériorité de la femme doit être portée par un *ethos* féminin, à défaut de quoi l'on se retrouve inévitablement devant le faux dilemme de Corax. Selon le récit légendaire de la naissance de la rhétorique, Corax aurait été le tout premier à enseigner l'art de la parole à son élève Tisias. Or, comme Tisias refuse de verser les honoraires promis à Corax, le maître et l'élève se retrouvent devant les tribunaux. Et Corax fait valoir que s'il gagne son procès, son élève devra lui verser son salaire et que s'il perd son procès, il devra quand même lui verser son salaire, puisque Tisias aura fait la preuve par lui-même qu'il a appris l'art de la parole⁴¹.

Ainsi, un homme qui plaiderait avec succès la thèse de la supériorité de la femme prouverait surtout sa propre habileté oratoire et incidemment l'infériorité de la femme. De la même

façon, l'échec d'un homme qui voudrait prouver la supériorité de la femme pourrait être imputé à la thèse elle-même. Seule une femme peut briser ce faux dilemme et faire triompher sans ambiguïté la thèse de la supériorité féminine. À l'appui de la démonstration d'Anne R. Larsen et des quelques compléments que j'ai tâché d'y apporter ici, je citerai un poème liminaire du recueil de 1581 qui apporte un point de vue extérieur, certes favorable et encomiastique, mais qui confirme la visée du « Brief Discours » et la portée du travail de réécriture opéré par Marie de Romieu :

De Romieu, soustenant des dames l'excellence,
A usé dans ces vers de si grande eloquence
Que ce qu'on estimoit paradoxe incroyable
Est maintenant receu pour chose veritable. (Av, r^o)

Notes

¹ *Les Miseres de la femme mal mariee [...] Augmenté d'un Discours de l'excellence de la Femme, par Mademoiselle Marie de Romieu Vivaroise. Avec un Trophee des Dames*, Rouen, Claude Le Villain, 1618; Louise-Félicité Guinement De Keralio, *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, Paris, L'Auteur et Lagrange, 1787, t. IV, p. 242-245. La multiplication des anthologies aux XIX^e et XX^e siècles empêche de faire ici un relevé exhaustif des rééditions du « Brief Discours ».

² Voir, à ce propos, Marie-Ange Croft, « La réception des *Premières œuvres poétiques* (1581) de Marie de Romieu sous l'Ancien Régime : de Guillaume Colletet à Louise de Kéralio », dans *Sciences et littérature*, suivi de Marilynne Audet et Lou-Ann Marquis (dir.), *Fortunes des œuvres d'Ancien Régime. Lectures et réceptions avant la Révolution*, Paris, Hermann, coll. « Cahiers du CIERL », 2013, p. 237-252.

³ Guillaume Colletet, *Histoire des Poètes françois*, BNF Ms NAF 3073, ca 1650, reproduit dans Henry Vaschalde, « Marie de Romieu 1545-1590 », dans *Histoire des poètes du Vivarais*, Paris, Auguste Aubry, 1876, p. 42-52.

⁴ Claude-Pierre Goujet, *Bibliothèque françoise ou histoire de la littérature françoise*, Paris, Guérin et Mercier, 1752, t. XIII, p. 272-275.

⁵ François Grudé, sieur de La Croix Du Maine, et Antoine Du Verdier, *Les Bibliothèques Françaises*, édition de M. Rigoley de Juvigny revue, corrigée et augmentée des remarques de M. de La Monnoye et de M. le Président Bouhier et de M. Falconet, Paris, Saillant et Nyon, 1773, t. V, p. 23-24.

⁶ Bibliothèque nationale de France, Manuscrits français, Languedoc, t. C, f. 281, r^o. Cette notice n'est, à quelques mots près, que la transcription de celle que Louis Moréri consacre à la poétesse. Voir *Le Grand dictionnaire historique*, Paris, Jean-Baptiste Coignard fils, 1732, t. V, p. 587.

⁷ Pour L. McDowell Richardson, la querelle connaît trois temps forts, le premier étant caractérisé par la polémique à caractère théologico-moral, le second marqué par le platonisme et le troisième centré sur l'éducation des femmes. De ce point de vue, le « Brief Discours » se rattacherait à la première querelle. Voir Lula McDowell Richardson, *The Forerunners of Feminism in the French Literature of the Renaissance from Christine of Pisa to Marie de Gournay*, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1929. Pour sa part, Verdun-Léon Saulnier note avec un certain agacement que le poème aborde « le thème le plus banal du siècle ». Verdun-Léon Saulnier, « Marie de Romieu », dans Georges Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1951, p. 610.

⁸ Marie de Romieu, *Premières œuvres poétiques*, André Winandy (éd.), Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1972, p. XXIX-XXXII.

⁹ Anne R. Larsen, « Paradox and the Praise of Women : From Ortensio Lando and Charles Estienne to Marie de Romieu », *The Sixteenth Century Journal*, vol. XXVIII, n^o 3, 1997, p. 759-774 ; Claude La Charité, « La décennie féminine de Marie de Romieu », dans Isabelle Brouard-Arends (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes, 2003, p. 317-330 ; et Marie-Ange Croft, « Marie de Romieu, de la controverse à la "suasoire" », dans Claude La Charité et Roxanne Roy (dir.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « L'école du genre », 2012, p. 291-298. Voir aussi, Dana Eatman Lawrence, « Imitation and Creation : Marie de Romieu's (Re)locating of Power and Authority Within Woven », *Class, Authority and the Querelle des Femmes : A Women's Community of Resistance in Early Modern Europe*, thèse de doctorat, College Station, Texas A&M University, 2009, p. 133-189.

¹⁰ Voir, à ce propos, Claude La Charité, « Le *Dialogo de la bella creanza de le donne* (1539) d'Alessandro Piccolomini et ses adaptateurs français », *Renaissance et Réforme / Renaissance and Reformation*, vol. XXIII, n° 1, hiver 1999, p. 43-57; *L'Instruction des jeunes dames (1572) de Marie de Romieu : un traité de « savoir-paraitre » à l'usage des femmes*, thèse de doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, 2000; « Du *Dialogo de la bella creanza de le donne* (1539) d'Alessandro Piccolomini à *L'Instruction pour les jeunes dames* (1572) de Marie de Romieu ou quand le paradoxe fait l'opinion », *Renaissance, Humanisme, Réforme*, décembre 2001, n° 53, p. 103-112 ; et « Ubaldo Montelatici et la réfutation du *Dialogo della bella creanza delle donne* comme théologie platonicienne de l'immortalité du désir », dans François Roudaut (dir.), *Religion et littérature à la Renaissance. Mélanges en l'honneur de Franco Giacone*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 393-410.

¹¹ Renée-Claude Breitenstein a étudié, dans les recueils collectifs d'éloges de femmes, les processus de neutralisation des contenus problématiques pour effacer, déplacer ou retourner la controverse « afin de sortir de l'impasse du paradoxe et de se défaire de l'accusation d'infériorité radicale portée contre la femme » (« Éloge et argumentation », *La rhétorique encomiastique dans les éloges collectifs de femmes imprimés de la première Renaissance française (1493-1555)*, thèse de doctorat, Université McGill, 2008, p. 115-223, passage ici cité p. 127).

¹² Il les fait en effet figurer tous les deux dans les rangs des ronsardisants fidèles. Marcel Raymond, *L'Influence de Ronsard sur la poésie française (1550-1585)*, Genève, Droz, 1965, p. 198-202.

¹³ Henri Chamard, « discours », dans Michel Simonin (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, coll. « La Pochothèque », 2001, p. 359.

¹⁴ On pourrait ajouter l'importante traduction de Guy Le Fèvre de la Boderie du *Discours de l'honneste amour sur le banquet de Platon* (1578) de Ficin.

¹⁵ Il faut néanmoins relever le précédent de Claude Chappuis avec le *Discours de la court* (1542) qui, à la différence des *Discours* de Ronsard, n'aura cependant pas de postérité.

¹⁶ Yvonne Bellenger, « À propos des *discours* de Ronsard : y a-t-il un genre du discours en vers ? », dans Guy Demerson (dir.), *La notion de genre à la Renaissance*, Genève, Slatkine, 1984, p. 195-241. L'auteur fait valoir que la plupart des discours en vers de Ronsard se retrouvent dans d'autres recueils que les *Discours des Miseres de ce temps*, que certains de ces poèmes changent de titre au fil des rééditions et que le discours en vers évolue dans le temps chez Ronsard. Bien que toutes ces nuances nous apparaissent fort justes, il reste que le genre du discours en vers chez Marie de Romieu semble surtout tributaire des *Discours des Miseres de ce temps*.

¹⁷ Voir, à ce propos, Claude La Charité, « Marie de Romieu et l'écriture androgyne : les marques de généricité du sujet lyrique dans *Les Premières œuvres poetiques* (1581) », *Sextant*, numéro thématique consacré à la poésie féminine francophone sous la direction de Sabrina Parent et de Valérie Piette, n^{os} 17/18, 2002, p. 213-234.

¹⁸ *Les Premières œuvres poetiques de Ma Damoiselle Marie de Romieu Vivaroise* [...], Paris, Lucas Breyer, 1581, f. 11, Axi, v^o. Les références ultérieures renverront à cette édition et donneront les signatures de cahier dans le corps du texte entre parenthèses.

¹⁹ Ronsard, *Discours des Miseres de ce temps*, Malcolm Smith (éd.), Genève, Droz, 1979, p. 24-25.

²⁰ Nous reprenons l'analyse de M. Smith, *ibid.*, p. 21. Le passage cité est tiré de Montaigne, *Les Essais*, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, I, xxv, p. 150-151.

²¹ Samir Marzouki étudie de façon systématique cette notion dans les *Discours* (« Poésie et versification dans les *Discours* de Ronsard », *Les Cahiers de Tunisie*, vol. XXIV, n^{os} 93-94, 1976, p. 131-142).

²² En 1560, Du Bellay avait lui aussi transposé en vers une source en prose dans le *Discours sur le sacre du Treschrestien Roy François II*, traduction du *De sacra Francisci II Galliarum regis initiatione, regnique ipsius administrandi providentia* de Michel de l'Hospital.

²³ Y. Bellenger, *loc. cit.*, p. 217.

²⁴ Ronsard, *Œuvres complètes*, Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, t. II, p. 1063, v. 809-811. Je souligne.

²⁵ À propos du style simple (*humilis*), Cicéron écrit : « quædam [...] negligentia est diligens ». Cicéron, *L'orateur / Du meilleur genre d'orateurs*, Henri Bornecque (trad.), Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des universités de France », 1921, XXIII, 78, p. 31. À propos du naturel revendiqué par Ronsard, voir Daniel Ménager, « L'art du naturel dans les *Discours des Misères de ce temps* et sa signification politique », dans Sabine Gruffat et Olivier Leplâtre (dir.), *Discours politique et genres littéraires : XVI^e-XVII^e siècles*, Lyon/Genève, Université Jean-Moulin Lyon-3/Droz, 2008, p. 85-96.

²⁶ Y. Bellenger, *loc. cit.*, p. 196.

²⁷ Ronsard, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 1063, v. 811-818.

²⁸ *Idem*, *Discours des Misères de ce temps*, *op. cit.*, p. 20.

²⁹ *Paradoxes ou sentences debatues, et elegamment deduites contre la commune opinion, Traité non moins plein de doctrine que de recreation pour toutes gens. Reveu, et augmenté*, réédition de la traduction de Charles Estienne de 1553, Lyon, Jean Temporal, 1559, p. 209. La traduction française respecte sensiblement le *paradosso* italien pour ce passage : « *Mercurio anchora Trismegisto (che viene à dir nella nostra volgar lingua tre volte massimo) conoscendo ben la virtù et alta perfettione, che dalle donne ci viene, lasciò ne suoi divini volumi scritto, esser quei huomini grandimenti da schivare che moglie non havessero, certo che ogni perfettione, et ogni bontà da quelle, come da puro et copioso fonte ne deriva [...]* ». [Ortensio LANDO], *Paradossi cioè, sententie fuori del commun parere novella-*

mente venute in luce, Opra non men dotta, che piacevole, e in due parti separata, Lyon, Giovanni Pullon da Trino, 1543, M1, v^o.

³⁰ Y. Bellenger, *loc. cit.*, p. 218. Voir, aussi, Nicolas Lombart, « Poétique et polémique : l'invention de la poésie militante », dans Véronique Duché-Gavet (dir.), *Ronsard, poète militant : Discours des misères de ce temps*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « CNED/PUF », 2009, p. 45-46.

³¹ Montaigne, *op. cit.*, II, x, p. 434.

³² Alexandre Tarrête, « Poétique de la remontrance », dans Véronique Ferrer, Frank Lestringant et Alexandre Tarrête (dir.), *Sur les Discours des misères de ce temps de Ronsard : « D'une plume de fer sur un papier d'acier »*, Orléans, Paradigme, coll. « L'Atelier de la Renaissance », n^o 14, 2009, p. 57-78.

³³ S. Marzouki, *loc. cit.*, p. 133. Voir aussi Nathalie Dauvois, « Aposrophe, invective et polyphonie dans la série des Discours (*Discours, Continuation, Remontrance*) », *Méthode ! revue de littératures française et comparée*, n^o 16, 2009, p. 57-65.

³⁴ *Paradoxes ou sentences debatues [...]*, *op. cit.*, p. 200-201.

³⁵ Y. Bellenger, *loc. cit.*, p. 198.

³⁶ Sur le sens de ce classement et l'importance relative des *exempla* anciens et modernes, voir Claude La Charité, « Les anciennes et les modernes, d'Henri Corneille Agrippa à Marguerite de Valois », dans Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 2008, p. 309-324.

³⁷ Y. Bellenger, *loc. cit.*, p. 218.

³⁸ Ronsard, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 1011, v. 12 et 15-16. À propos de l'éloquence comme solution de rechange à la violence, voir Daniel Ménager, *Ronsard, le roi, le poète et les hommes*, Genève, Droz, 1979, p. 190.

³⁹ On trouve quelques occurrences de cette acception dans *l'Instruction pour les jeunes dames* de Marie de Romieu, entre autres dans le passage suivant où le terme est en co-occurrence avec « jugement » : « Mais il fault avoir grand jugement, grand discours, et beaucoup d'industrie et entendement pour se gouverner et conduire

dextrement en cest endroit ». M[arie] D[e] R[omieu], *Instruction pour les jeunes dames*, s.l., s.n., 1572, Ev, v^o.

⁴⁰ *Paradoxes ou sentences debatues [...]*, *op. cit.*, p. 3.

⁴¹ Voir Laurent Pernot, *La Rhétorique dans l'Antiquité*, Paris, Livre de Poche, coll. « Références », 2000, p. 24-27.